



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.06.2009 L'an deux mille neuf et le vingt neuf juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO-HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 09/119 **Absents:** Mme SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP (excusé).

Secrétaire : Mme BONNÉ.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**CONVENTION ENTRE
E.D.F.,
L'ASSOCIATION
POUR L'ETUDE ET LA
SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE DU
SAUT DU TARN ET LA
MAIRIE DE SAINT-
JUERY**

Electricité de France a proposé une convention tripartite à intervenir avec l'Association pour l'étude et la sauvegarde du patrimoine du Saut du Tarn et la Mairie de Saint-Juéry.

Cette convention a pour but de fixer les dispositions à mettre en œuvre :

- en vue de la planification, l'organisation et l'accompagnement des groupes de visiteurs pour un guide à l'intérieur du circuit de visite E.D.F. du Saut de Sabo ;

- en vue de la réalisation de missions de prévention des risques liés à la production d'énergie hydroélectrique et plus particulièrement au droit des aménagements hydroélectriques E.D.F. du Saut de Sabo et des Avalats.

Adopté à l'unanimité

C'est sur ce deuxième point que la Mairie de Saint-Juéry intervient puisqu'elle s'engage à maintenir les abords immédiats de la centrale hydroélectrique des Avalats dans un bon état de propreté en maîtrisant notamment la végétation durant la période estivale.

Par ailleurs, la Mairie est chargée de soutenir le personnel de l'Association qui gère le musée, dans ses missions de visite de terrain durant la période estivale aux abords des aménagements hydroélectriques E.D.F. du Saut du Sabo et des Avalats, de contrôle, de comptes-rendus de la fréquentation, de communication d'actions de prévention.

Entendu le présent exposé et lecture de la convention tripartite,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition qui lui est faite.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à intervenir avec E.D.F. et l'Association pour l'étude et la sauvegarde du patrimoine du Saut du Tarn.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 13 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,